

COMMUNICATION DU MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

PREMIER BILAN DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024 ET PREMIÈRES PERSPECTIVES SUR LES JEUX PARALYMPIQUES

23 août 2024

Les Jeux Olympiques de Paris 2024, premiers Jeux d'été organisés en France depuis un siècle, ont été **un succès organisationnel, populaire et sportif exceptionnel, salué comme tel dans le monde entier** : cérémonie d'ouverture grandiose, sites de compétitions iconiques, organisation irréprochable en tous points, respect des engagements pris en matière sociale et environnementale, exploits mémorables des athlètes et réussite historique de la délégation tricolore, ferveur populaire partout sur le territoire, héritage durable et déjà concret pour la nation française.

Avec le soutien constant et la confiance du Comité International Olympique (CIO) depuis 2017, le comité d'organisation de Paris 2024, mené avec brio par son président Tony Estanguet, l'Etat, les 73 collectivités hôtes – à commencer par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand-Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis – et le mouvement sportif **ont livré, ensemble, des Jeux exemplaires**. Ce succès est aussi celui des 30 000 volontaires mobilisés, des équipes de la SOLIDEO, remarquablement investies dans la construction des ouvrages olympiques, des collectivités impliquées dans le Relais de la flamme, de tous les agents publics mobilisés parfois depuis des années et des 180 000 salariés des plus de 2 000 entreprises, opératrices ou partenaires de l'événement, engagées derrière sa réussite. Nous voulons à nouveau toutes et tous chaleureusement les remercier. Chacun des membres de cette « *Equipe des Français* » a contribué à faire de Paris 2024 un immense moment **de joie, d'unité et de fierté pour la France**, à travers tous les territoires et sous les yeux du monde entier.

Le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) tient aussi à nouveau à **féliciter les athlètes tricolores ainsi que toute « l'équipe derrière l'équipe »** (sélectionneurs, entraîneurs, experts, personnels médicaux, cadres techniques, etc.), et les acteurs investis à leurs côtés (Fédérations, Agence nationale du sport, Comité national olympique et sportif français, établissements du Ministère dont l'INSEP), pour **ce bilan exceptionnel sur le plan sportif** : atteinte de l'objectif du Top 5, records absolus de médailles (64 dont 16 en or, 26 en argent, 22 en bronze), des podiums à travers 27 disciplines sportives et 1^{ère} nation européenne. Nous souhaitons aussi saluer les bénévoles, les éducateurs, les clubs et les acteurs qui, partout en France, dans l'hexagone comme outre-mer, ont contribué à construire ces succès et préparent déjà les prochains.

La ferveur et les émotions de Paris 2024 sont loin d'être terminées. Du 28 août au 8 septembre, la France accueillera **les premiers Jeux Paralympiques d'été de son histoire**, avec le même niveau d'exigence organisationnelle, la même ambition de fête populaire pour tous les Français, la même détermination de réussite sportive pour la délégation tricolore et la même volonté d'héritage utile et durable pour la nation tout entière.

A l'issue des Jeux le samedi 14 septembre, **un grand rassemblement populaire** aura lieu à l'initiative du Président de la République pour fêter les athlètes et l'engagement de tous les Français derrière la réussite de l'événement.

1. UNE ORGANISATION IRRÉPROCHABLE ET SALUÉE PAR TOUS

Le comité d'organisation (COJOP), l'Etat, les collectivités hôtes et le mouvement sportif ont œuvré de concert **au parfait déroulement** des Jeux Olympiques de Paris 2024, salué par le CIO, les 10 500 athlètes (pour la première fois réunis à parité femmes/hommes), les 12 millions de visiteurs et les milliards de téléspectateurs partout dans le monde. Dès le début des compétitions le mercredi 24 juillet et jusqu'à la cérémonie de clôture le dimanche 11 août, les Jeux ont apporté **une joie immense à nos concitoyens** et produit **des images spectaculaires qui ont fait le tour du monde et marqueront durablement les mémoires**, avec notamment des **sites iconiques** (dont beaucoup à Paris et en Ile-de-France seront de nouveau activés pour les Jeux paralympiques) et **une cérémonie d'ouverture** extra-ordinaire sur la Seine, dont les multiples défis (artistique, sécuritaire, logistique et populaire) ont tous été relevés. Ces Jeux ont démontré la **force du collectif** de « l'Equipe des Français » mobilisé pour leur succès et la **qualité exceptionnelle des savoir-faire français**.

L'anticipation des menaces et le **dispositif de sécurité** conçu par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM), dans le cadre d'un effort coordonné et d'une ampleur inédite avec le ministère des Armées et les services du Premier ministre (pour la cybersécurité et la lutte anti-drones), ont permis, dès l'arrivée de la flamme sur notre sol à Marseille le 8 mai, à l'ensemble des festivités et compétitions **de se dérouler en parfaite sécurité et dans un environnement particulièrement serein. La mobilisation des forces de l'ordre** (30 000 policiers et gendarmes au quotidien en moyenne, et jusqu'à 45 000 pour la cérémonie d'ouverture) **a été exceptionnelle** (et le restera pour les Jeux paralympiques, avec 25 000 policiers et gendarmes mobilisés en moyenne chaque jour) et saluée par tous, comme l'ont été tant le pilotage des opérations avant et pendant l'événement par la préfecture de police de Paris (PP) pour l'ensemble de la région Ile-de-France que l'action des préfets dans chacun des départements concernés. **En amont de l'événement**, la réalisation d'un million d'enquêtes administratives de sécurité avait conduit à écarter 5 600 personnes de l'organisation du relais et des Jeux, et de nombreuses opérations de prévention de la délinquance avaient été déployées depuis plusieurs mois dans les territoires. Enfin, les **périmètres de sécurité** établis par la PP ont prouvé leur efficacité tout en ayant été établis avec la volonté de minimiser les impacts sur la vie quotidienne des Français, un enjeu qui sera encore plus décisif à la rentrée pour les Jeux paralympiques.

Le plan de mobilisation de la filière de **sécurité privée**, porté par la Préfecture de la Région Ile-de-France et France Travail, avec le concours en particulier pour la province de la **Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP)**, a pleinement porté ses fruits et permis à l'ensemble des entreprises prestataires des Jeux d'assurer leurs missions en dépit d'une fraction de no-show, avec le défi réussi de la mobilisation de 16 500 agents de sécurité privée en moyenne chaque jour pendant les JO et la formation au total de 26 000 personnes à **ce métier essentiel au secteur de l'événementiel et à son avenir**. Pour les Jeux paralympiques, c'est en moyenne **10 000 agents de sécurité privée** qui seront mobilisés.

Les dispositifs de suivi continu et de gestion de crise mis en place ont prouvé leur efficacité avec une grande fluidité dans le partage d'informations, à la fois autour du Centre national de commandement stratégique (CNCS) et en coopération avec les autres centres de crise ministériels, beaucoup de réactivité dans les prises de décision grâce à de la clarté dans les



rôles et responsabilités de chacun, et un excellent alignement dans la communication de toutes les parties prenantes. Ces dispositifs ont été mis à l'épreuve dès le matin de la cérémonie d'ouverture avec le sabotage des lignes SNCF, dont les équipes ont su parfaitement gérer et surmonter les impacts.

Les plans de maintien de l'activité, conclus au sein de chaque ministère et par les opérateurs de transport notamment, ainsi que **le dialogue social régulier mené en amont et à tous les niveaux avec les organisations syndicales et patronales**, en lien constant avec le **Comité de la Charte sociale des Jeux**, ont permis une mobilisation adaptée des **ressources humaines** pendant l'événement et l'accompagnement des agents et collaborateurs mobilisés sur le plan indemnitaire, social et familial. Au-delà des équipes du COJO et de la SOLIDEO et des agents publics, ce sont plus de 180 000 salariés issus de **plus de 2 000 entreprises** qui ont été directement mobilisés pour les Jeux, **dont 88% d'entreprises françaises et 79% de TPE-PME**.

Sur le plan des **transports**, le travail d'anticipation mené depuis deux ans en parfaite coordination au sein du Comité des mobilités, avec notamment **le ministère chargé des transports, la Région Ile-de-France, la DIJOP, le COJO, Ile-de-France Mobilités, la RATP, la SNCF, Aéroports de Paris (ADP) et les autres opérateurs de transport impliqués, en lien avec les préfets et les collectivités**, a permis d'être au rendez-vous d'une **gestion des flux impeccable pour plus d'une centaine de millions de voyageurs cumulés** (rien qu'en Ile de France, 7,2M par jour en moyenne vs. 6M lors d'un été habituel). Un schéma national des transports a été défini, une offre de transports adaptée à la demande a été déployée (en Ile-de-France jusqu'à +70% sur certaines lignes olympiques, avec un service de nuit pour la cérémonie d'ouverture et le Marathon pour Tous), assortie de plus de 150 plans de contingence robustes. Le succès de l'application mobile dédiée d'IDFM, celui du site gouvernemental anticiperlesjeux.gouv.fr (12 millions de vues), la qualité de l'information voyageurs et de la signalétique à tous les niveaux ainsi que **l'implication à travers tous les sites des volontaires**, ont permis une répartition particulièrement efficace des flux **pour les usagers du quotidien comme pour les spectateurs**. Enfin, les infrastructures nouvelles, comme le prolongement de la ligne 14, du RER E et du Tramway T3b, et les travaux et rénovations opérés dans les gares et stations franciliennes, y compris pour les mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ont joué tout leur rôle. **Le double pari inédit de 100% des sites de compétitions accessibles en transports en commun et de 100% de spectateurs utilisant les mobilités douces et actives a ainsi été relevé**. Les Jeux Paralympiques (JP), dans une période de rentrée scolaire et économique, représenteront un défi plus important encore en matière de mobilités, qui est préparé comme tel ; les plans de transport des JP seront prochainement communiqués, avec ceux pour la cérémonie d'ouverture du 28 août.

Ces Jeux ont également été les premiers 100% cyclables de l'histoire, grâce à un réseau de 400km de pistes (dont 120km nouvellement développés pour les Jeux), l'aménagement de 27 000 places de stationnement supplémentaires (dont 15 000 seront pérennes), 10 000 vélos additionnels en libre-service et des aides financières à l'acquisition ou à la location de vélos. Cet effort conjoint sans précédent, mené par l'Etat, la Ville de Paris, la MGP, la Région Ile-de-France, le COJO, le Collectif Vélo Île-de-France et les opérateurs de libre-service, aura permis à **plus de 10 000 spectateurs par jour de se rendre sur site à vélo malgré une météo parfois peu clémente**, avec une part modale allant jusqu'à 5% sur certains sites de compétition. Là encore les acquis de la stratégie vélo seront utiles pour fluidifier les mobilités pendant les Jeux Paralympiques.



Le fonctionnement des 185 km de **voies olympiques réservées** en Ile-de-France aux athlètes et aux accrédités de la famille olympique a également été, sous la responsabilité de la préfecture de police de Paris, efficace et respecté. Après un temps de césure (sauf sur l'autoroute A1 où les tronçons concernés resteront réservés en continu), ces voies seront réactivées fin août pour les Jeux paralympiques, pour répondre au même objectif d'un acheminement en moins de 30mn vers les sites de compétition.

L'ambition d'accessibilité universelle s'est elle aussi concrétisée, et a été saluée par les associations représentatives des personnes en situation de handicap (PSH) même si certains services devront encore être améliorés pour un accueil optimisé pendant les Jeux paralympiques. L'objectif de 1 000 taxis accessibles sur lequel l'Etat s'était engagé a été atteint. Le plan d'action des opérateurs de transport, centré sur la qualité du service rendu aux **personnes à mobilité réduite (PMR)**, une meilleure prise en charge des **handicaps sensoriels** et le renforcement des services d'assistance, a été mis en œuvre. Les parcours des personnes handicapées ont été fluidifiés grâce au service dédié de navettes d'IDFM, aux aménagements effectués sur les cheminements entre les gares et les sites en lien avec les groupes d'experts d'usage animés par la DIJOP, à des parkings dédiés et à un accompagnement humain de bout en bout, avec l'appui précieux des volontaires (dont il est à noter que 800 sont eux-mêmes en situation de handicap). Le parc de **logements adaptés pour les PMR** avait été audité par l'Office de Tourisme de la Ville de Paris (OTCP) pour s'assurer qu'ils seraient suffisants en nombre et en qualité à l'échelle du Grand-Paris, et des efforts renforcés avaient été faits sur les contrôles en province. Enfin, des places réservées pour les PSH et les personnes en fauteuil roulant (200 000 pour les JO, et il y en aura 80 000 pour les JP) ainsi que des services d'accompagnement dédié ont été déployés dans tous les sites par le COJO, avec l'appui là encore des volontaires, spécialement formés à l'accueil des PSH. Tous ces éléments resteront des atouts décisifs **pour les Jeux paralympiques**, lors desquels des innovations additionnelles seront mises en œuvre notamment dans les aéroports, pour les spectateurs (fonctionnement amélioré et plus souple du service de navettes) et pour les athlètes (avec une attention particulière à leurs matériels sportifs), mais aussi par le COJO pour un certain nombre de sessions sportives (services d'audiodescription, casques basse vision, etc.).

Sur le plan de **l'organisation sportive**, outre le travail important d'homologation des enceintes sportives mené par l'administration, un budget de 25M€ a été mobilisé par l'Etat pour la mise à niveau, via l'Agence nationale du sport et la SOLIDEO, des **Centres de préparation aux Jeux (CPJ)** mis à disposition des délégations nationale et internationales dans tous les territoires. Pour le reste, le MSJOP s'est beaucoup investi aux côtés des acteurs pilotes sur toutes les dimensions régaliennes de la préparation : accompagnement à la mise en place complète du dispositif de lutte anti-dopage, contribution à au cadre de prévention des paris excessifs et de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, clarification du champ et des modalités d'application de la laïcité à la délégation tricolore et articulation avec la charte olympique.

Les **résultats probants du plan Baignade**, piloté par la Préfecture d'Île-de-France et mené avec les collectivités locales et l'implication du Syndicat Interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne, de l'Agence de l'eau Seine Normandie et d'Haropa, ont permis la tenue dans un cadre spectaculaire des **5 épreuves prévues dans la Seine, avec 100% des indicateurs de qualité de l'eau conformes les jours de compétition sur les parcours des athlètes**. Lors des JP, la partie natation des épreuves de para-triathlon se tiendra également dans la Seine, les 1^{er} et 2 septembre.



Concernant le **secteur sanitaire**, environ 15 000 interventions médicales ont eu lieu en lien avec les Jeux Olympiques, sans provoquer de tension sur le système de santé de notre pays. Grâce à un travail d'anticipation collectif et de coordination efficace entre l'Etat, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP), les Agences régionales de santé (ARS) et le comité d'organisation, ainsi qu'à la mobilisation exemplaire de médecins et personnels soignants volontaires, la Polyclinique du village et le système hospitalier ont parfaitement su répondre aux besoins respectifs et cumulés des athlètes, accrédités, usagers et visiteurs du monde entier.

Les acteurs du **secteur touristique** ont eux aussi été au rendez-vous pour accueillir aux meilleurs standards d'hospitalité 12 millions de visiteurs. **La fréquentation touristique en Île-de-France a connu une hausse globale de l'ordre de 20% (vs. 2023) et de 8% pour les arrivées aériennes internationales sur la période des Jeux. Parmi les visiteurs, 16% sont venus de l'étranger**, dont 30% d'Américains, la nationalité la plus représentée. Paris 2024 a aussi fortement attiré les touristes chinois, canadiens, japonais, irlandais et allemands. Les Jeux Olympiques ont profité au secteur de l'hébergement, avec un taux de remplissage des hôtels d'environ 80% (+15% vs. 2023) et des prix maîtrisés (+24% pour le secteur hôtelier et +40% pour le marché des locations meublées). **Les services de l'Etat ont joué leur rôle de garant de la qualité d'accueil des visiteurs en France**, avec notamment plus de 6 000 contrôles opérés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et le plan 0 délinquance déployé par la PP sur 42 sites touristiques olympiques.

Ces Jeux ont démontré le savoir-faire des **acteurs de la filière française de l'économie du sport** pour organiser, avec le COJO, des installations d'exception dans des sites iconiques. Par ailleurs, les premiers éléments transmis par l'INSEE montrent que les Jeux auront été créateurs de richesses pour de nombreux secteurs économiques. Pour les **acteurs, en nombre limité**, qui auraient à l'inverse subi un impact négatif sur leur chiffre d'affaires du fait de décisions administratives prises par l'Etat, comme l'activation des périmètres de sécurité, le Gouvernement a mis en place une **Commission d'indemnisation** qui se prononcera, au terme de l'année 2024, sur **les compensations à apporter en cas de préjudice anormal et spécial subi**, en associant à cette démarche les représentants des professions concernées et les partenaires sociaux.

Ces Jeux ont été également un moment fructueux pour la **diplomatie sportive**, avec notamment l'organisation, à l'initiative du Président de la République et du Président du CIO Thomas Bach, du premier Sommet « **Le Sport pour le développement durable** » qui a réuni une cinquantaine de chefs d'Etat et de Gouvernement, de grands athlètes et parmi les plus grandes institutions multilatérales. Ce Sommet, orchestré par l'Agence Française de développement en lien avec les ministères chargés des affaires étrangères et du sport, a permis de mobiliser à l'échelle internationale plus de **10 milliards d'engagements financiers au service de la place du sport** et de son impact sur les objectifs de développement durable dont l'éducation, la santé, l'égalité et l'inclusion.

Par ailleurs, la France a pu garantir le bon déroulement de la compétition et des célébrations **en dépit des tensions internationales**, assurant à la fois la sécurité des délégations les plus sensibles et apportant à l'Ukraine une aide exceptionnelle, tant pour la préparation sportive de sa délégation (olympique et paralympique) que pour le déploiement de son espace de célébration au cœur du Parc des Nations de la Villette.



Enfin, la réussite de ces Jeux est allée de pair avec la **maîtrise des budgets**, que ce soit celui du comité d'organisation (4,4Md€), financé à 96% par des fonds privés et dont la progression est restée contenue autour de +15% au fil de la vie du projet, ou de la SOLIDEO (4,4Md€), qui a su impeccablement piloter la livraison des 64 infrastructures prévues en temps, en heure et dans le respect des enveloppes financières mobilisées à quasi-parité par les pouvoirs publics et les promoteurs privés. Une **évaluation du coût complet des Jeux**, retraçant les dépenses engagées par tous les acteurs dont les différents ministères et les collectivités territoriales à la fois pour les JO et pour les Jeux paralympiques, sera remise au plus tard le 1^{er} octobre 2025 par la Cour des Comptes au Parlement, comme prévu par la loi olympique. Et cette évaluation ira de pair avec **l'analyse des coûts/bénéfices globaux** des Jeux qu'il a été demandé à France Stratégie de piloter pour la mi-2025.

2. UNE RÉUSSITE SPORTIVE POUR LES ATHLÈTES FRANÇAIS QUI ONT BRILLÉ À LA MAISON

Sur le plan sportif, les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont ceux de **tous les records sportifs pour la délégation tricolore**. La France a obtenu 64 médailles (16 d'or, 26 d'argent et 22 de bronze, un record pour chaque métal), soit presque le double de Tokyo et 1,5 fois plus que son précédent record de 43 médailles en 2008 à Pékin. Notre pays a atteint son objectif d'être **dans le Top 5 au classement des médailles**, en battant avec 16 médailles d'or son précédent record d'Atlanta (15). Il a terminé 4^{ème} au volume total de médailles (devant l'Australie et le Japon) et **s'est classé 1^{ère} nation européenne**, devant les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne notamment, devançant par ailleurs la Grande-Bretagne.

Nos champions ont réalisé **des performances d'exception**, avec notamment les 4 médailles d'or et autant de records olympiques de Léon Marchand, le doublé en or (individuel et par équipes) de Teddy Riner, les toutes premières médailles d'or de l'histoire pour l'équipe masculine de rugby à 7 (avec Antoine Dupont) et le taekwondo français (Althéa Laurin), et le triplé historique (du jamais vu depuis 100 ans) de nos Français au BMX racing (Joris Daudet, Sylvain André et Romain Mahieu).

Ces résultats traduisent la **force structurelle du sport français**. Toutes les médailles d'or ou presque sont celles d'athlètes ou d'équipes qui étaient **attendus à ce niveau de performance**. Il a même manqué d'un rien, à plusieurs reprises bien identifiées, pour que des médailles d'argent soient d'or pour nos tricolores, **ce qui fera partie du retour d'expérience utile de ces Jeux pour la poursuite dans la durée de l'ambition du Top 5**. Aux médailles de bronze obtenues correspondent parfois quelques petites déceptions, mais des performances très prometteuses, tant au niveau de l'argent que du bronze, ont montré que **la relève était déjà en marche** dans un nombre significatif de sports. Dans le même esprit, certaines 4^{èmes} places recèlent des performances extrêmement encourageantes, avec même un record d'Europe au 3000 mètres steeple pour Alice Finot. Nos athlètes ont également battu **10 records de France**.



Au total, des médailles ont été obtenues **dans 27 disciplines différentes**, illustrant la **très grande polyvalence de notre modèle sportif** français, la plus forte au monde après celle des Etats-Unis, devant la Chine et la Grande-Bretagne. Notre délégation a également démontré à nouveau **une densité exceptionnelle dans les sports collectifs** : la France a été présente sur 6 des 10 finales, avec 2 titres et 4 médailles d'argent.



Cet ensemble exceptionnel est le reflet du **talent et de la détermination** de nos athlètes, mais aussi de la **qualité de leur accompagnement** par les sélectionneurs, les entraîneurs, les staffs techniques et autres forces vives composant « l'équipe derrière l'équipe ». Il résulte aussi de la **qualité de la préparation tricolore depuis plusieurs années, qui vaut tout autant pour les Jeux paralympiques**, dans le cadre notamment du programme **Ambition Bleue** piloté par l'Agence Nationale du Sport (ANS) avec les Fédérations et **grâce aux moyens exceptionnels investis par l'Etat au service de la haute performance** : un budget annuel total de 300M€ et une hausse de 68% des budgets inscrits dans les contrats de performance des Fédérations depuis les Jeux de Rio, incluant une progression de 25%, de 75% et de 130% respectivement des enveloppes allouées aux structures fédérales, aux athlètes et aux entraîneurs (« plan coach »). Cet investissement a pu être prolongé par celui d'un certain nombre d'entreprises partenaires à travers la mise en place d'une trentaine de « Team d'athlètes » embarquant des athlètes tant olympiques que paralympiques.

Le travail de fond mené par l'Agence, les Fédérations, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le MSJOP a été complété mi-2022 par la mise en œuvre de la **démarche « Gagner en France »**, destinée à maximiser les **gains marginaux** dans la phase de préparation terminale et à capter pleinement **l'avantage de jouer à domicile**. Cette démarche, dotée par l'Etat de 21,5M€, a permis d'investir dans les équipements et « réplica » des matériels des JO de Paris 2024 dans les centres de préparation aux Jeux en France, et notamment dans nos **CREPS**, en même temps que tout un programme de renforcement des infrastructures et services aux athlètes était déployé à **l'INSEP**. Pour la première fois, **une « Maison de la performance »** a également été mise en place pour les JO, à proximité immédiate du Village, pour optimiser la préparation sportive des athlètes olympiques avec un matériel de pointe et offrir à la délégation des espaces à la fois de soins et de récupération, mais aussi de débriefing et de convivialité.

La démarche « Gagner en France » a aussi consisté dans le financement par l'Etat de **4 billets par session** pour chacun des athlètes, pour qu'ils puissent être entourés de leurs proches en tribunes à chacune de leurs épreuves. La même démarche a été prévue pour les athlètes paralympiques.

Pour soutenir les Bleus comme jamais et assurer la meilleure ambiance possible dans les stades, le COJOP a par ailleurs déployé sur chaque site, avec l'appui du CNOSF et du MSJOP, **un programme de « leaders d'ambiance »** issus de groupes de supporters déjà constitués à travers les territoires et rassemblés dans des « Carrés bleus » qui ont montré leur impact. Là encore, la même démarche prévaudra pour les JP.

En complément de la dimension sportive de la préparation, le MSJOP a également déployé des moyens importants (17,5M€ par an) pour d'une part sécuriser, avec l'Agence, **les conditions de vie matérielles** de tous les athlètes et éloigner définitivement le spectre de Rio où 40% de la délégation tricolore évoluait en dessous du seuil de pauvreté. A ainsi été garanti à tous les athlètes – olympiques comme paralympiques – suivis dans les cellules de performance de l'ANS un minimum de ressources de 40 000 euros nets par an, et à tout autre athlète se présentant aux Jeux un minimum de 15 000 euros nets. D'autre part, un travail sans précédent a été effectué pour donner aux athlètes toute la sérénité nécessaire sur le plan de leur



accompagnement socio-professionnel, avec des emplois dédiés aux sportifs de haut niveau (SHN), l'accès à des conventions d'insertion professionnelle auprès d'entreprises partenaires ou à des conventions d'aménagement d'emploi dans plusieurs services publics (police, armées, douanes, MSJOP, etc.), des contrats de mécénat en lien avec la Fondation du sport français, la mise en place des cellules OFIRS (orientation, formation, insertion, reconversion et suivi) avec l'Agence pour accompagner les athlètes dans les territoires et le développement accéléré des aménagements de scolarité avec l'appui du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour concilier excellences sportive et académique (la délégation tricolore aux JO comptait 30% d'étudiants), actions complétées par la mobilisation par la branche du sport de budgets inédits de formation pour les SHN.

Pour compléter ce tableau, il est rappelé que **les primes** versées à chacun des médaillés (et **cumulables** pour chaque médaille) ont été revalorisées par le MSJOP pour atteindre 80 000€ pour l'or, 40 000€ pour l'argent et 20 000 pour le bronze (versus 65 000€, 25 000€ et 15 000€ à Tokyo), et que **les staffs** bénéficieront ensemble de 100% du montant des primes associées aux médailles auxquelles ils ont contribué, contre 50% auparavant, selon une grille qui leur a été partagée.

Enfin, la **cohésion de l'équipe tricolore** pendant toute la durée des JO doit être saluée. Les équipes du CNOSF n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer, avec le soutien du Ministère, la communauté des athlètes et engager cette approche bien en amont de l'événement (avec notamment « les week-ends bleus » et l'application mobile dédiée aux athlètes) et **les chefs de mission et porte-drapeaux ont aussi joué un rôle important pour fédérer le collectif**. Cette unité a également été observée **entre tous les acteurs institutionnels du sport français**. Elle prévaudra aussi lors des Jeux paralympiques, et le défilé du 14 septembre qui permettra, à l'initiative du Président de la République, de célébrer tous les athlètes des Jeux (aux côtés des 45 000 volontaires et de ceux qui ont « fait » les Jeux) montre une nouvelle fois l'attachement de l'ensemble des acteurs à une approche unifiée des équipes olympique et paralympique.

A l'issue des Jeux, il sera naturellement procédé à un **audit approfondi de la performance française globale avec l'Agence, le Ministère et toutes les fédérations concernées, avec des focus plus approfondis sur les disciplines où les résultats n'ont pas été satisfaisants ou pas à la hauteur des attentes, en même temps qu'à une analyse des performances de la concurrence, notamment des nations dont le taux de conversion à l'or a été le plus efficace.**

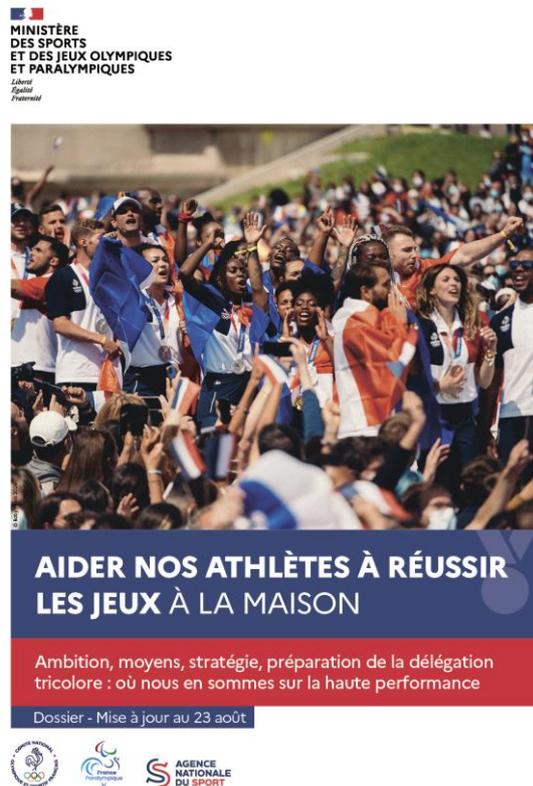
Sur ce point, le MSJOP rappelle que si la France a fait preuve d'une moindre efficacité – 25% d'or sur l'ensemble des médailles – que des pays exemplaires en la matière comme la Nouvelle-Zélande (50%), le Japon, la Chine, les Pays-Bas (tous autour de 44%) et la Corée (41%), son résultat de 16 médailles d'or correspond bien à la progression qui était espérée au titre de l'avantage de Jeux à la maison par rapport aux 10 titres olympiques remportés à Tokyo.

Tout montre en tout cas que le Top 5 est le bon objectif pour notre délégation et **il est donc plus que jamais réaffirmé pour l'avenir**. Il a été un objectif motivant et fédérateur jusqu'au bout de la compétition. Cet objectif impose par ailleurs une saine analyse selon le prisme de la concurrence et des atouts comparatifs de chacun. Il renforcera la volonté de favoriser l'émergence de champions et championnes de tout premier plan.



Pour les Jeux paralympiques, la **délégation tricolore** (qui sera composée de **237 athlètes**) vise un **Top 8 pour Paris**, ce qui devrait impliquer de doubler son nombre de titres par rapport à Tokyo. L'atteinte de ce palier serait une première depuis les Jeux de Sydney en 2000. Mais l'ambition du Top 5 reste bien celle poursuivie là aussi à moyen et long termes.

- **Pour plus d'informations sur la stratégie et les dispositifs de haute-performance déployés pour les délégations olympique et paralympique, voir le dossier dédié : [Aider nos athlètes à réussir les Jeux à la maison](#) (réalisé avec les contributions du CNOSF et de l'ANS)**



3. UNE FÊTE POPULAIRE POUR TOUT LE PAYS

Depuis l'arrivée de la flamme le 8 mai à Marseille, elle a suscité partout sur son passage une adhésion populaire exceptionnelle. **Les 68 étapes du Relais**, à travers les plus de **400 villes traversées**, ont ainsi attiré **8 millions de Français** autour des **10 000 « Eclaireurs »** (sportifs, artistes, personnalités populaires, héros du quotidien et acteurs engagés) et mis en valeur, dans l'hexagone comme outre-mer, la beauté et la richesse de notre **patrimoine naturel, historique, industriel, culturel et sportif**. Le relais de la flamme paralympique, qui débutera le 25 août et traversera 50 villes, sera l'occasion de retrouver dans toutes les régions hexagonales cette magie autour de 1000 porteurs de flamme.

La **cérémonie d'ouverture**, la première de l'histoire des JO réalisée hors d'un stade, a réuni près de **360 000 spectateurs** le long de la Seine, dont près de deux tiers d'étrangers, et **24,4 millions de Français** devant leur télévision (replay inclus), la **plus forte audience de l'histoire de la**



télévision française. Ce spectacle a été plébiscité en France (86% des Français l'ont trouvé réussie) et salué dans le monde entier, avec des séquences qui resteront dans les mémoires comme l'allumage final de la vasque installée aux Tuileries et le show lumineux de la Tour Eiffel. La cérémonie a montré à nouveau l'audace et le génie artistique et créatif français. Et son succès ne s'est pas arrêté au soir du 26 juillet : **les 200 000 billets gratuits permettant d'admirer la vasque ont été écoulés en quelques heures, et par la suite des centaines de milliers de visiteurs s'y sont pressés jour et nuit.** A

la demande du Président de la République, **des études de faisabilité pour conserver certains symboles olympiques dans l'espace public seront menées à bien par les services de l'Etat, en lien avec la Ville de Paris.**

La billetterie sportive pilotée par le COJO a connu elle aussi un succès exceptionnel : 9,5 millions de billets ont été vendus (dépassant largement le record de 8,3M d'Atlanta) et de nombreux records d'affluence ont été battus (record pour un match de basket féminin en Europe, record pour des matchs de rugby à 7, 450 000 spectateurs pour les compétitions de beach-volley, 500 000 spectateurs pour le handball). **Cet engouement bénéficie aussi aux Jeux Paralympiques, pour lesquels 700 000 billets ont été vendus depuis le début des JO.**

En termes d'audience, plus de 58,4 millions de Français ont suivi les Jeux à la télévision (dont 97% des 15-34 ans), avec un pic à 14,15 millions de téléspectateurs le 2 août pour la 4^{ème} médaille d'or de Léon Marchand. Cette dynamique a profité à l'ensemble des médias, qui ont su transmettre et raconter ce formidable élan olympique. **Partout dans le monde là aussi, les téléspectateurs ont été très nombreux à être émerveillés par les sites et les images de Paris 2024 :** +82% d'audience aux Etats-Unis par rapport aux Jeux de Tokyo, une audience cumulée de 140 millions d'Européens et des audiences au Japon similaires à celles de Tokyo 2020. Pour les Jeux paralympiques, France Télévisions a pris l'engagement de plus de 300h de diffusion en direct (x2 vs Tokyo).

Pour ouvrir grand les Jeux et en faire profiter le plus grand nombre, **plus de 100 000 billets pour les compétitions olympiques et 40 000 invitations pour la cérémonie d'ouverture ont été distribués par l'Etat à plusieurs publics prioritaires,** dont la jeunesse, les bénévoles du mouvement sportif et les personnes en situation de handicap, sous le pilotage de dix ministères. Pour les Jeux paralympiques, **300 000 billets sont offerts par l'Etat dans le cadre de ce qui est, à date, le plus grand programme de billetterie populaire de l'histoire des Jeux** (auquel s'ajouteront de surcroît, comme pour les JO, les programmes de billetterie territoriale des collectivités). 193 000 scolaires notamment viendront de toute la France, y compris outre-mer, pour assister à des épreuves avec leurs professeurs grâce au dispositif « Ma Classe aux Jeux » porté par le ministère de l'Education Nationale et la DIJOP.

L'Etat a également offert plusieurs milliers de billets pendant les JO au sein des **Carrés des supporters,** qui ont sous l'égide du COJO et du CNOSF **réuni au total 145 000 fans de l'Equipe de France,** contribuant à l'ambiance exceptionnelle sur les sites de compétition qui marquera durablement les sportifs français et toutes les délégations. Ce dispositif sera réédité pour les Jeux paralympiques.

Parce que les Jeux de Paris 2024 devaient être ceux de tous les territoires, 166 fan zones « Clubs 2024 » ont été mises en place partout en France en coopération entre le COJO, les collectivités et l'Etat, permettant à **3,8 millions de Français de vibrer au rythme des exploits sportifs dans**



des conditions d'accueil et de sécurité optimales. 74 de ces Clubs 2024 seront réactivés pour les Jeux paralympiques, et ils seront même complétés par des « Mini-clubs 2024 » qui seront déployés par le COJO en collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale un peu partout en France, d'abord dans les centres de loisirs les derniers jours des vacances scolaires, puis dans les établissements scolaires pendant toute la durée des JP (déjà 350 inscrits), proposant aux jeunes activités sportives, sensibilisation au handicap et aux enjeux d'inclusion, retransmission des para-sports, célébrations des performances des para-athlètes français, etc.

Tout au long de la compétition, le **Club France**, installé au cœur du Parc des Nations, a été le lieu d'une immense ferveur, avec 700 000 visiteurs venus à la fois suivre les épreuves, célébrer les athlètes français, mais aussi s'initier à de nouvelles pratiques sportives et participer à des conférences sur le sport et ses multiples bienfaits sur notre société. Beaucoup ont déjà hâte de retrouver cette atmosphère pendant les Jeux paralympiques, durant lesquels l'accès au Club France sera gratuit.

Ces Jeux ont également porté des innovations permettant de faire participer le public de façon inédite à la fête des Jeux, avec notamment le « **Parc des Champions** » où 250 000 visiteurs ont pu fêter les médaillés de toutes les délégations, ou encore le **Marathon Pour Tous** qui à l'initiative du COJO a rassemblé plus de 40 000 participants et 507 000 inscrits au Marathon pour tous connecté.

Dans tous les territoires, la période des Jeux a été l'opportunité de multiplier les occasions de faire du sport. Le plan « **Vacances olympiques et paralympiques 2024** » met tout l'été à l'honneur la pratique sportive et les Jeux au sein des dispositifs « Quartier d'été », « Vacances apprenantes » et « Été culturel » portés par les ministères chargés de la Ville, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et de la Culture, mais aussi en ouvrant les portes de nos clubs sportifs pendant l'été sous l'impulsion du MSJOP en lien avec le mouvement sportif. Ces différents dispositifs bénéficient au total à plus de 1,6 million de nos compatriotes. En s'appuyant également sur les initiatives des acteurs territoriaux et l'élan impulsé par la **Grande Cause Nationale 2024**, ce sont au total près de **10 000 actions** qui se déploient tout au long de l'été partout en France, dans les villes, villages, littoraux, campings, etc. soutenues par les plans d'animation territoriale pilotés par les services déconcentrés du MSJOP.

4. UN HÉRITAGE DURABLE ET DÉJÀ CONCRET POUR LA NATION FRANÇAISE

L'ambition pour l'héritage durable des Jeux se concrétise jour après jour. Les Jeux légueront aux habitants de la **Seine-Saint-Denis**, dans le cadre d'éco-quartiers aux meilleurs standards environnementaux sur le site du Village des athlètes et du Cluster des Médias construits sous l'égide de la SOLIDEO, un parc de 4 000 logements (dont 40% de logements sociaux), des résidences étudiantes, de nouveaux services de proximité et un nouveau parc sportif. Viendront compléter celui-ci à l'échelle du département 18 rénovations ou construction de bassins de natation et l'emblématique Centre Aquatique Olympique qui, spécialement construit pour les Jeux, accueillera dès la rentrée les publics associatifs et scolaires. Les **six franchissements urbains** construits, à commencer par celui du quartier Pleyel, jouent leur rôle de facilitateur des déplacements dans le département, avec un impact sur la cohésion du territoire.



A l'échelle de l'Île de France, le développement des infrastructures de transports (extensions de lignes de métro et de RER, rénovation en profondeur de plusieurs gares majeures comme celles de la Porte Maillot, de la Défense, de Nanterre, du Nord et de Saint-Denis Pleyel, mise en accessibilité de 65 d'entre elles, etc.) améliore déjà le cadre de vie des Franciliens. Leur accès à l'offre de pratiques sportives et de loisirs sera également nettement renforcé par les aménagements effectués sur les grands sites sportifs emblématiques des Jeux (colline d'Elancourt pour le VTT, stade nautique de Vaires-sur-Marne, Stade Yves du Manoir, etc.), complétés par les nouvelles enceintes parisiennes comme l'Arena Porte de la Chapelle.

D'autres aménagements de ce type resteront en héritage **ailleurs en France**, notamment à **Marseille** (réaménagement en profondeur de la Marina), à **Lille** (nouvel ensemble résidentiel Olympium, qui se transformera en logements et résidences étudiantes), à **Tahiti** (aménagements du territoire, nouvelles infrastructures d'eau potable, passerelles piétonnes, etc.) ou à **Châteauroux** (réhabilitation, rénovation et mise en accessibilité de deux sites aux effets pérennes), grâce aux efforts conjugués de la SOLIDEO, de l'Etat et des collectivités.

En termes de **retombées économiques**, selon l'étude actualisée du CDES (avril 2024), les Jeux devraient générer sur le long terme entre 6,7 et 11,1 Md€ pour Paris et la région Ile-de-France, avec un scénario central à près de **9 Md€** (3,8Md€ liés à l'organisation, 2,5Md€ liés à la construction, et 2,7 Md€ lié au tourisme). L'impact économique est déjà visible et concret sur l'ensemble du territoire, avec lors de la quinzaine olympique une augmentation de 16 % en moyenne des nuitées sur l'ensemble des villes hôtes. La fréquentation des musées et des restaurants ainsi que la consommation dans les bars ont par exemple progressé de 25 % en moyenne à Paris, triplé à Saint-Étienne et doublé à Lille. Au plan national, les Jeux auront aussi permis **la création de 60 000 emplois, et l'insertion de plus de 4 000 personnes éloignées de l'emploi** (dont 25% de moins de 25 ans) **dans les chantiers des Jeux**.

Après le succès des épreuves sportives en Seine, **la baignabilité de la Seine et de la Marne**, pour laquelle l'Etat a mobilisé **700M€ depuis 8 ans**, sera un autre acquis durable des Jeux. Grâce à l'action des services de l'Etat et à l'ensemble des collectivités investies dans le cadre du Plan Baignade, les infrastructures destinées à assurer une qualité de l'eau répondant aux normes en vigueur sont en service avec **un caractère pérenne**, et 100% du plan d'action a été mené à bien pour permettre une **réduction de 75% de la pollution bactériologique**, qui permet aussi de recréer de la **biodiversité** (40 espèces de poissons vivantes dans la Seine aujourd'hui, contre seulement 3 dans les années 1970). Un investissement qui bénéficiera en héritage à tous les Franciliens dès 2025, avec l'ouverture d'une **trentaine de sites de baignade** sur la Seine et la Marne. Une évaluation complète du dispositif (qui permettra aussi de valoriser la contribution de communes de plusieurs départements ruraux en amont de Paris) sera faite par le ministère chargé de l'écologie en 2026, avec un premier rapport d'étape fin 2024.

Un autre enjeu majeur de l'héritage, qui sera particulièrement mis en exergue à l'occasion des Jeux paralympiques, réside dans les progrès effectués en matière **d'accessibilité universelle**. C'est avec cet objectif central qu'ont été menés à bien, **en matière de transports**, tous les travaux d'extension de lignes (lignes 14 et 11 du métro, RER E, tramway 3B, etc.), de rénovation des gares en Ile-de-France, de mise à niveau des plateformes de près de 1000 arrêts de bus et des cheminements entre les gares et les sites de compétition, ainsi que le déploiement du plan 1000 taxis accessibles et du plan d'action des opérateurs de transports (accessibilité sonore et visuelle du métro parisien, prestations d'assistance en gare, maintenance des ascenseurs,



services innovants dans les aéroports comme la mise à disposition des fauteuils roulants à la sortie de l'avion, formation des agents opérationnels et des chauffeurs de taxis, etc.). Un audit des **logements UFR** a également été réalisé à l'échelle du Grand-Paris, le label qualité tourisme s'est enrichi sous l'égide du ministère chargé du tourisme de critères relatifs à l'accessibilité, et l'Etat a mis en place un **fonds de mise en accessibilité des petits établissements recevant du public** (hôtels, cafés, restaurants, commerces), doté de 300M€ dont 100M€ l'année des Jeux.

Une méthode nouvelle a également été expérimentée avec d'une part le travail partenarial effectué entre les associations de défense du handicap, le ministère chargé du handicap et le MSJOP, et d'autre part les tests d'accessibilité réalisés avec le « groupe d'experts d'usage » piloté par la DIJOP, dans lequel tous les types de handicaps ont été et continueront d'être représentés. Enfin, sur le plan des **équipements sportifs**, là aussi une attention particulière a été portée à la mise en accessibilité pour les PSH, avec une enveloppe spécifique de l'ANS ainsi que dans le cadre de tous les projets de création et de rénovation portés ou accompagnés par le MSJOP. **Un rapport complet sur la mesure de l'évolution de l'accessibilité** sera rendu par le Gouvernement, avec une première étape au second semestre 2024 et une seconde définitive mi-2026.

Bien entendu, une autre dimension fondamentale de l'héritage est de faire de la France **une nation sportive**, ambition impulsée par le Président de la République dès l'attribution des Jeux à la France et qui connaît une accélération en 2024 avec **la grande cause nationale** qu'il a décidé de dédier pour la première fois de l'histoire à l'activité physique et sportive.

- Cette ambition a conduit **pour notre jeunesse** à la généralisation des 30 mn d'activité physique quotidienne au primaire, à l'affirmation du savoir nager en sécurité (640 000 attestations déjà délivrées à date) et du savoir rouler à vélo (450 000 enfants déjà formés à date) comme des enseignements fondamentaux, au déploiement du Pass'Sport (qui a bénéficié depuis sa création à 3,2 millions de jeunes en situation de handicap ou issus de familles modestes) et, sur la base du volontariat, des 2h de sport supplémentaires offertes aux collégiens dans les clubs en complément de l'EPS ainsi qu'à l'engagement de mettre en place des tests de condition physique en 6^{ème} à la rentrée prochaine.
- Sur le plan des **équipements sportifs**, plus d'1Md€ a déjà été investi par l'Etat depuis 2017, avec notamment un premier plan « 5 000 terrains de sport » doté de 200M€, qui est aujourd'hui prolongé par un second plan « Génération 2024 – 5000 terrains » doté de 300M€ d'autorisations d'engagement et incluant cette fois les équipements structurants mais aussi la rénovation de cours d'école et d'équipements situés dans les enceintes scolaires. A ces éléments, on peut encore ajouter le fait que de multiples matériels et toute une série de précieux petits équipements bénéficieront au mouvement sportif en héritage des Jeux, conformément à l'engagement pris en ce sens par le COJO et grâce aux financements mobilisés à cette fin par l'Etat via l'Agence nationale du sport.
- Un travail important a également été engagé autour de **l'amélioration de la reconnaissance du bénévolat** (montée en puissance de la valorisation des acquis de l'expérience, qui sera d'ailleurs activée en lien avec le COJO pour les volontaires de Paris 2024 ; simplifications administratives ; lancement d'une mission sur le bénévolat indemnisé ; actions de formation et de féminisation ; campagnes de promotion de l'engagement, etc.), **de l'emploi sportif** (cf. conclusions du « Grenelle » des métiers du sport de juin 2023, renforcement de la filière sport avec Bercy) et de **l'inclusion par le sport** (création d'une Alliance transpartisane mobilisant élus, administration, associations sportives et société civile ;



financement par l'Etat de 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs ; engagement de 10 000 clubs dans des actions d'insertion par le sport, etc.).

- **Sur le plan du sport-santé**, plus de 500 maisons sport-santé ont été déployées, la capacité de prescription de l'activité physique adaptée (APA) a été élargie tant côté prescripteurs que bénéficiaires et le cadre a été posé pour son remboursement dans le cadre du traitement des cancers, avancées qui devront continuer à monter en puissance.

Pour promouvoir **la pratique sportive des personnes en situation de handicap**, un plan d'action sans précédent a été développé en lien avec le Comité paralympique et sportif français (CPSF): formation de 3 000 clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap (**clubs inclusifs**), création avec le département de Seine-Saint-Denis du nouveau pôle de référence inclusif sportif métropolitain (PRISME) à Bobigny, déploiement des 30mn dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), prise en charge par la prestation de compensation du handicap (PCH) de certaines catégories de prothèses sportives, TVA réduite sur les équipements para-sportifs, conditionnement des subventions du MSJOP aux grands événements sportifs à leurs engagements en matière d'accessibilité et de démonstration de para-sports, mise en place de référents sport dans les ESMS, intégration des Jeux paralympiques dans le décret « Evénements d'importance majeure » pour mieux en protéger la diffusion, etc.

La nation sportive consiste aussi à améliorer **les parcours des hauts potentiels sportifs et des étudiants sportifs de haut niveau**. En ce sens, l'engagement a été pris de **multiplier par 3 d'ici 2026 les places en sections sport-études** dans les établissements scolaires à travers tous les départements français, et il est désormais fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de prévoir les **aménagements de scolarité** nécessaires pour que chaque étudiant sportif de haut niveau bénéficie d'un environnement optimal au regard de ses contraintes d'entraînement et de son calendrier sportif. Dans le même esprit, le MSJOP et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont encouragé la création, par l'alliance de l'ESSEC, Sciences-Po et Centrale Supélec, du tout premier diplôme – **le Bachelor « Hepta »** – dédié aux sportifs de haut-niveau, en partenariat avec l'INSEP.

Il est à noter que **le Président de la République fera, lors du défilé du 14 septembre, des annonces complémentaires pour parachever la construction de la nation sportive et poursuivre le soutien au sport de haut niveau.**

Sur le plan des **objectifs** associés à l'ambition sur le sport pour tous, après avoir enregistré 3,5 millions de pratiquants sportifs réguliers supplémentaires entre 2017 et 2023, la cible à date est, avec l'élan des Jeux et de la grande cause, d'en compter à nouveau **3 à 3,5 millions de plus d'ici la fin du quinquennat**. Des moyens significatifs ont été mobilisés en ce sens depuis plusieurs années : le budget du MSJOP a ainsi progressé de 65,4% (hors Programme Jeux) depuis 2020, et les trois quarts de cette progression correspondent aux priorités du sport pour tous (moyens auxquels peuvent ajoutés les crédits portés par d'autres ministères, notamment celui de l'Education nationale pour l'EPS et l'UNSS). Cet objectif des +3,5 millions est cohérent avec la hausse attendue du nombre de licenciés en clubs post-Jeux, estimée empiriquement à 10-15% (soit une fourchette de 1,65 à 2,5M), que viendra compléter l'essor de la pratique libre et dans les structures des loisirs sportifs marchands. L'atteinte de cet objectif signifiera une proportion de **deux tiers des Français de 15 ans et + faisant du sport au moins une fois par semaine**.



Dans cette perspective, le MSJOP a d'ores et déjà demandé aux présidents et directeurs techniques nationaux des fédérations de préparer un **plan d'accueil des futurs nouveaux licenciés** pour être en mesure, dès la fin du mois d'août et à la rentrée, d'absorber les flux sans délai d'attente excessif pour les familles, en s'appuyant pour cela sur tous les moyens mobilisés pour eux par le ministère et l'Agence. Ces plans, qui ont bénéficié d'un cadrage initial par le MSJOP dès le mois de mai en anticipation de la rentrée 2024/2025, sont depuis définis et développés par chaque Fédération autour d'au moins 3 axes :

1. **l'utilisation des nouveaux équipements** (les investissements de l'Etat dans les équipements permettant à eux seuls, dès à présent, l'accueil de 1,4M de pratiquants supplémentaires et de 3,4M à l'issue du 1^{er} plan 5000) **mais aussi leur meilleure mutualisation** (entre clubs, avec les établissements scolaires, entre structures sportives ou entre disciplines) ;
2. la maximisation des leviers à disposition des clubs en matière **de ressources humaines** (éducateurs, salariés, contrats d'engagement jeunes, apprentis, services civiques, etc.), en complément de l'engagement bénévole qu'il faut continuer à la fois de mieux reconnaître et de mieux encourager (le sport reste aujourd'hui le premier secteur d'engagement, y compris auprès des jeunes) ;
3. **le soutien financier aux familles modestes** pour l'accès à une pratique sportive moins chère pour les jeunes et les jeunes en situation de handicap grâce au Pass'Sport.

➤ **Plus d'informations sur le plan d'anticipation de la rentrée sportive 2024 : [Ouvrons grand les clubs](#)**

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

« OUVRONS GRAND LES CLUBS »
PLAN D'ANTICIPATION DE LA RENTRÉE SPORTIVE 2024

Pour réussir ensemble le défi de clubs grand ouverts à la rentrée prochaine et se mettre en capacité de répondre aux futurs flux de nouveaux licenciés dans le cadre de l'héritage des Jeux, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a proposé ce cadre d'appui aux Fédérations, qui ont ensuite eu la responsabilité de décliner et développer leurs propres plans d'accueil pour la rentrée 2024/2025.

AXE 1 – LES ÉQUIPEMENTS

Pour soutenir le développement de la pratique partout en France, l'État a engagé une politique d'investissement particulièrement ambitieuse en faveur des équipements sportifs.

Plus de 1 Md€ investis depuis 2017 par l'Agence nationale du Sport pour la rénovation ou la construction de 1500 équipements structurants et de 7000 équipements de proximité.

Objectif 1 – développer la mutualisation des équipements sportifs scolaires

Une plus grande ouverture des 26 000 équipements situés au sein des établissements scolaires aux clubs sportifs constitue un levier supplémentaire permettant d'amplifier rapidement l'accès à la pratique.

Nos actions pour vous soutenir :

- Envoi d'un courrier co-signé par la ministre et le président de l'AMF pour appeler l'attention des maires sur ce sujet.
- Sensibilisation des chefs d'établissements avec l'Éducation nationale pour les inciter à s'engager.
- Valorisation des élus et collectivités qui mettent déjà en œuvre les conventions prévues par l'art 13 de la loi du 2 mars 2022 dans leur territoire.

Pour rappel
Le soutien financier de l'Agence nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan de Financement des équipements « Plan 5000 Équipements - Génération 2024 » est accordé en priorité aux projets qui prévoient une ouverture des équipements scolaires aux clubs, et en cas de travaux de rénovation importants, les établissements scolaires ont depuis le 1^{er} janvier 2024 l'obligation d'aménager un accès indépendant aux locaux et équipements sportifs affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives (les coûts supplémentaires peuvent être intégrés aux dépenses subventionnables par l'ANS).

Ressources :
• article 13 de la loi du 2 mars 2022

Contact : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de votre département ou Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre région

Objectif 2 – Accélérer le déploiement des plans d'investissement de l'ANS

Nos actions pour vous soutenir :

- Poursuite du plan « 5000 terrains de sports »
- Une capacité d'accueil des équipements sportifs majorée de 3,4 millions de pratiquants grâce au milliard d'euros investis depuis 2017, et de 1,4 million dès le lendemain des Jeux.

Ressources :
• Estimation de la capacité d'accueil supplémentaire de pratiquants liée aux investissements de l'Agence nationale du Sport (en PJ).

Contact :
Agence nationale du Sport
www.agenciedusport.fr/contactez-nous?question=71

AXE 2 – LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de faciliter l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre après les Jeux, la structuration des clubs et le renforcement de leurs ressources humaines s'avèrent être des éléments clés. Le nouveau dispositif des 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs constitue dans ce sens une voie à promouvoir pour les clubs confrontés à l'afflux de nouveaux adhérents.

Objectif 1 – renforcer la mobilisation des bénévoles

Nos actions pour vous soutenir :

- Lancement d'une campagne de communication pour valoriser le bénévolat et susciter des vocations pour la rentrée 2024
- Promotion de la plateforme www.Aidier.gouv.fr
- Reconnaissance des compétences des bénévoles avec notamment plusieurs dispositifs de valorisation comme l'outil « Brillio » ou le nouveau service public – France VAE – pour valider un diplôme.

Ressources :
• Site du MSJOP : je souhaite valoriser mes compétences, Je suis déjà bénévole dans le sport | sports.gouv.fr
• Page d'accueil dédiée aux organisations : www.jeuxolympiques.gouv.fr/engagement/emploi-nouveaux-jeunesaidier.gouv.fr/

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

Objectif 2 – favoriser le déploiement de services civiques dans le mouvement sportif

Nos actions pour vous soutenir :

- Accompagnement à la mobilisation des services civiques par vos fédérations et vos structures affiliées grâce à un dispositif d'appui déployé par l'Agence du service civique, en lien avec l'ANS.

Pour rappel
L'engagement en Service Civique est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général indemnisée à hauteur de 610 € par mois (723 € sur critères sociaux). L'indemnité est prise en charge à plus de 80 % par l'État. Le reste à charge pour la structure s'élève à 118 € par mois.

Ressources :
• Site du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr/

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

Objectif 3 – Faciliter le recours au salariat

Nos actions pour vous soutenir :

- Promotion du métier d'éducateur sportif via la campagne « LE SPORT, DES METIERS, UN AVENIR »
- Valorisation des compétences d'encadrants par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour accélérer l'accès à la certification dans le sport
- Promotion de l'apprentissage (le nombre d'apprentis a été multiplié par 6 depuis 2018 dans la seule branche du sport).

Pour rappel
Tous les diplômes délivrés par le ministère des Sports sont ouverts à l'apprentissage. L'apprenti doit avoir entre 16 et 30 ans. La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation (entre 1 et 3 ans). Aucune limite d'âge supérieure pour les sportifs de haut niveau, dont la durée du contrat peut être portée à 4 ans. Les employeurs bénéficient d'une exonération de cotisations sociales totale ou partielle, de la prise en charge du coût de la formation, de l'aide unique à l'embauche (fixée à 6000 € en 2024).

Ressources :
• Kit de communication apprentissage sur le site du MSJOP : www.sports.gouv.fr/kit-de-com-apprentissage-3898
• La page dédiée sur le site de l'Adfas intégrant un simulateur pour calculer le coût du contrat : LeSportif.d'apprentissage/Adfas et la liste des conseillers en région : VosContact/Adfas

Contact : SDJES de votre département ou DRAJES de votre région

AXE 3 – LE PASS'SPORT REVIENT POUR UNE QUATRIÈME SAISON

Cette année encore, le Pass'Sport permettra aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, aux jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans et aux étudiants boursiers de bénéficier d'une réduction de 50 € sur leur inscription en club. L'expérience utilisateurs a été simplifiée pour tous les utilisateurs du dispositif.

Pour vos clubs :

- Depuis le 1^{er} juin, campagne de promotion du dispositif ;
- Dès le 1^{er} septembre, un QR Code scannable par le club, qui permettra une télétransmission automatique des données du bénéficiaire sur LeCompteAsso et une mise en paiement accélérée pour le club.

Pour les familles et les jeunes :

- Un site pass.sports.gouv.fr totalement refondu, simplifié et parfaitement accessible ;
- Une campagne de communication et des kits de communication à disposition de vos clubs, de juin à décembre.

Contact : http://www.pass.sports.gouv.fr



En suivi des Jeux, une évaluation quantifiée sera menée de l'évolution de la pratique sportive par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) pour la fin 2025, et la Direction des sports du MSJOP procèdera à l'analyse de l'évolution du **savoir-nager en Seine-Saint-Denis** pour la fin du 1^{er} trimestre 2025, l'un des objectifs fondamentaux poursuivis au titre de l'héritage des Jeux et des politiques sportives territorialisées (comme dans d'autres départements comme les Bouches-du-Rhône).

Enfin, toujours sur le registre de l'héritage, en organisant des Jeux olympiques parfaitement alignés avec l'agenda 2020+5 du CIO, la France a contribué à la définition d'un **nouveau standard de grands événements sportifs internationaux (GESI) plus sobres et plus responsables, qui peut s'illustrer à travers au moins 6 dimensions :**

1. utilisation à hauteur de **95% d'infrastructures sportives éphémères ou déjà existantes** ;
2. application du principe « **les Jeux financent les Jeux** » sur le champ olympique ;
3. **parité entre les femmes et les hommes** au niveau des athlètes olympiques (et appel fait à Los Angeles de poursuivre en ce sens au niveau paralympique en lien avec l'*International Paralympic Committee*) ;
4. **division par deux de l'empreinte carbone** des Jeux (qui fera l'objet d'une évaluation spécifique par le ministère chargé de l'écologie mi-2025, avec de premières conclusions rendues dès septembre 2024) ;
5. **respect de tous les engagements pris en matière sociale** (dans le cadre de la toute première Charte sociale de l'histoire des Jeux), notamment pour l'accès à l'emploi (avec par exemple plus de 2,8 millions d'heures d'insertion qui ont bénéficié à des publics éloignés de l'emploi), la qualité des conditions de travail (avec pour résultat une accidentologie divisée par 5 dans les chantiers des Jeux par rapport à des chantiers de même envergure), la reconnaissance et le développement des compétences, notamment celles développées par les volontaires de Paris 2024 (qui bénéficieront d'un système de validation de leurs acquis de l'expérience grâce à l'action conjointe du COJO, du ministère du travail et du MSJOP) ;
6. **approche déterminée en matière d'inclusion**, aussi bien sur le plan social avec notamment les billetteries populaire (Etat) et territoriale (collectivités) que sur le plan de l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'organisation des Jeux Paralympiques, du 28 août au 8 septembre, illustrera à nouveau cette approche responsable et soulignera toute l'attention portée à l'enjeu d'inclusion, non seulement en conduisant à une **évolution du regard sur le handicap** mais en démontrant **l'amélioration concrète apportée, sur un certain nombre de dimensions, à la vie des personnes en situation de handicap.**

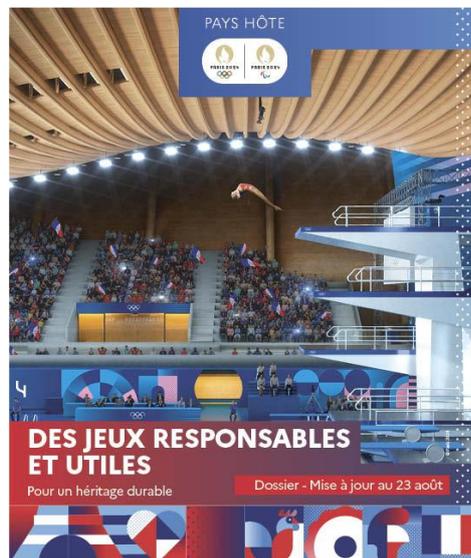
Ces diverses exigences continueront d'être portées dans le cadre des prochaines GESI que la France accueillera dans les années à venir sur son sol, comme les Mondiaux de Badminton en 2025, les Championnats d'Europe de natation en 2026, les Championnats du monde de cyclisme et de para-cyclisme UCI 2027, le Mondial 2028 de hockey-sur-glace ou encore le Championnat du monde masculin de handball en 2029. Plusieurs autres candidatures sont également en cours en matière de parasport (para-tennis de table, para-ski, etc.).

Enfin la décision prise par le CIO, pendant les Jeux de Paris 2024, d'attribuer aux Alpes françaises l'organisation des Jeux d'Hiver 2030 conduira notre pays à prolonger sur le terrain de l'olympisme et du paralympisme son engagement en matière de durabilité, et l'aidera à penser et préparer de façon à la fois positive et responsable l'avenir des sports d'hiver et de nos montagnes.



- Pour plus d'informations sur la stratégie d'héritage, voir le dossier dédié (qui sera réactualisé à l'issue des Jeux paralympiques) : [Des Jeux responsables et utiles - Pour un héritage durable](#)

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Félicité*



LISTE DES EVALUATIONS QUI SERONT MENEES A L'ISSUE DES JEUX

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, **un programme de 13 études a été mis en place par l'Etat pour mesurer l'impact de l'évènement sur une variété de thématiques**. Ces travaux ne restitueront pas l'ensemble des effets des Jeux, qui sont multiples, mais permettront en complément de ceux menés par d'autres acteurs (Paris 2024, SOLIDEO, collectivités locales) d'apporter des éléments fiables et de contribuer objectivement au débat public relatif à l'opportunité d'accueillir de grands événements sportifs – et en particulier les Jeux.

- **Plusieurs études seront publiées au premier trimestre 2025**, dont notamment celles portant sur les impacts en termes de PIB, d'emploi et de carbone. Par ailleurs, certains rendus intermédiaires et données partielles, par exemple sur le tourisme ou les actions menées en matière d'accessibilité ou de biodiversité, seront disponibles à la fin de l'année 2024. Les rendus finaux des autres études s'échelonneront du 2ème trimestre 2025 à 2030.

- Pour les **études relevant du domaine du sport** :

- évaluation de la stratégie « Ambition bleue », pilotée par la Direction des Sports du MSJOP : rapport final fin T1 2025 ;
- quantification et description des différents publics des Jeux, pilotée par l'INJEP : fin T1 2025 ;
- mesure de l'augmentation de la pratique sportive régulière, pilotée par l'INJEP : données intermédiaires T1 2025 et rapport final fin 2025 ;
- analyse de l'évolution du « savoir-nager » en Seine-Saint-Denis, pilotée par la Direction des Sports : données intermédiaires fin 2024 et rendu final fin du 1er semestre 2025.

- Pour les **autres études** :

- mesure de l'évolution de l'accessibilité, pilotée par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) : rapport final mi-2026 (résultats partiels mi-2024) ;
- évaluation de l'impact du projet des Jeux sur la baignabilité de la Seine, pilotée par le MTECT : rapport final en 2026 (résultats partiels fin 2024) ;
- évaluation des conséquences effectives des projets olympiques sur l'urbanisme francilien, pilotée par le MTECT : publication prévue en 2030 (résultats partiels en 2025) ;
- mesure de l'impact économique direct des Jeux, pilotée par l'INSEE : rapport final fin 2026 (résultats partiels à la fin 2024) ;
- mesure de l'impact des Jeux sur le tourisme, pilotée par l'INSEE : publication finale début 2025 (résultats partiels à la fin 2024) ;
- mesure de l'impact des Jeux sur le rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis, pilotée par l'INSEE : publication en 2028 (résultats partiels à la mi 2024) ;
- analyse des coûts/bénéfices globaux des Jeux, pilotée par France Stratégie : publication mi-2025 ;
- impact direct net de l'organisation des Jeux sur le PIB, pilotée par la Direction des Sports : publication en février 2025 (résultats partiels fin 2024) ;
- mesure de l'empreinte carbone des Jeux Olympiques et Paralympiques, pilotée par le MTECT : publication en février 2025 (résultats partiels en septembre 2024) ;
- mesure des conséquences des Jeux sur la biodiversité, pilotée par le MTECT : publication en novembre 2025 (résultats partiels en octobre 2024).



LES JEUX PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE PARIS 2024 : POINTS DE REPÈRE ET CHIFFRES CLÉS

- Du 28 août au 8 septembre, pour la première fois en France
- **18 sites de compétition** en Ile-de-France et à Châteauroux
- **11 jours de compétition, 22 sports et 549 épreuves**
- **4 400 para-athlètes issus de 170 délégations**

Le « match retour »

- Mêmes emblèmes, même habillage, même mascotte, même sites de compétition iconiques
- Une cérémonie d'ouverture hors d'un stade comme pour les JO, sur les Champs-Élysées et la place de la Concorde, devant environ **50 000 spectateurs dont 30% avec un accès gratuit**

Une ambition et une visibilité inédites pour les athlètes paralympiques

- **237 para-athlètes** au sein de l'Équipe de France, 82 femmes et 155 hommes
- Objectif du **Top 8** au classement des médailles, en doublant le nombre de titres vs. Tokyo
- Pour la première fois dans l'histoire des Jeux Paralympiques, tous les sports captés et diffusés en live, avec un **accès gratuit à 300 heures de direct** sur l'offre globale France.tv

Une dynamique très positive pour la billetterie paralympique

- **Plus de 2,5 millions de billets mis en vente** par le comité d'organisation
- **1,7 million déjà vendus**, dont plus de 700 000 depuis le début des JO
- **88% des acheteurs français**, laissant augurer une ambiance exceptionnelle dans les stades et arénas pour porter les athlètes tricolores
- Au global **la moitié des billets vendus à 50€ ou moins, dont 500 000 à 15€**
- Des packs découverte et des packs famille commercialisés avec des tarifs préférentiels
- **800 000 billets encore disponibles, allant de 15 à 100€** dans de nombreux sports et pour les cérémonies
- Des **compétitions accessibles gratuitement** tout au long des Jeux Paralympiques : para-triathlon, para-cyclisme sur route, para-marathon

Une fête pour le plus grand nombre avec « Tous aux Jeux », les « Clubs 2024 » et le Relais de la Flamme

- **300 000 places gratuites distribuées par l'Etat** dans le cadre du programme de billetterie populaire « Tous aux Jeux », dont **193 000 billets pour les scolaires participant à l'opération « Ma Classe aux Jeux »** avec leurs enseignants
- **74 fan zones "Clubs 2024"** ouvertes pendant les Jeux Paralympiques, à commencer par le **Club France à la Villette, accessible gratuitement pendant 11 jours**
- À partir du 2 septembre et tout au long de la rentrée, **plus de 350 "mini clubs 2024" organisés dans des établissements scolaires** pour faire découvrir les sports paralympiques et leurs champions aux élèves
- Allumage de la torche paralympique le 24 août à Stoke Mandeville en Angleterre, avant le début du Relais vers Paris par Calais et le tunnel sous la Manche. Le lendemain, il se divisera en **12 flammes** partout sur le territoire
- **1 200 relayeurs traverseront 50 villes et toutes les régions de France du 25 au 28 août**

Un dispositif de sécurité à nouveau de grande ampleur, pour permettre des festivités en toute sérénité

- **25 000 policiers et gendarmes** mobilisés en moyenne chaque jour
- **10 000 agents de sécurité privée** prévus en moyenne chaque jour





**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Ministère des Sports
et des Jeux Olympiques et Paralympiques**

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
www.sports.gouv.fr

